Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 066-216602300-20260928-20260928066-DE

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

n° 20260928066 – Principe de cession du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Vinça au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Orientales (SDIS 66).

Le **lundi 28 septembre 2026**, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le jeudi 24 septembre, se sont réunis à la salle Henri Demay du Conseil Municipal.

17 présents : Raymond RUIZ, Serge SIFFRE, Armel BRIAND, Lidia IBANEZ-SALAS, Jérôme RANCIERE, Marie-France MARTIN, Olivier ARNOULD, Valérie RIBUIGENT-BRIAND, Denis PIGUILLEM, Mary BEURÉ, Carole DUHEM, Sandrine MASSART, Clément VERNET, Solveig PAGÈS, Nathalie PAILLÈS, François-Gabriel CAPDET, Nicolas MAZIÈRES.

2 absents : Marie-Pierre MARTINEZ-NINBO ayant donné procuration à Lidia IBANEZ-SALAS, Claude MANTICA.

Le Conseil Municipal désigne **Valérie RIBUIGENT-BRIAND, Secrétaire de Séance.**

Monsieur le Maire,

Informe l'Assemblée que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Pyrénées-Orientales a le projet de réaménager le Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Vinça et de l'adapter spécifiquement aux besoins actuels des Sapeurs-Pompiers ;
Précise que le SDIS 66 demande en raison de l'importance de l'investissement envisagé que la propriété de ce bien lui soit transférée pour l'euro symbolique ;
Indique que ce transfert de propriété porterait sur la stricte partie utile de la parcelle cadastrée section AC n° 20, d'une superficie de 2850 m^2 et nécessaire au bon fonctionnement du Centre d'Incendie et de Secours ;
Rappelle que ladite parcelle est également par convention tripartite, le terrain support du pylône Orange ainsi que le terrain support du local technique du Nœud de Raccordement Optique (NRO 66-023) de Numérique 66 ;
Informe que la proposition de la Commune de mettre en œuvre un Bail Emphytéotique Administratif pour cet équipement afin de répondre aux attentes du SDIS 66, s'est révélée après analyse croisée avec le contrôle de légalité de la Préfecture non réglementairement envisageable ;
Rappelle l'importance que revêt l'existence du Centre d'Incendie et de Secours pour les Vinçanaises et Vinçanais en rythmant historiquement la vie du village mais aussi plus largement pour le territoire de par sa localisation stratégique et toute l'implication que lui accorde les nombreux Sapeurs-Pompiers volontaires ;
Soumet à la décision du Conseil Municipal le principe de la cession du Centre d'incendie

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 066-216602300-20260928-20260928066-DE

et de Secours de Vinça, propriété de la Commune, pour l'euro symbolique au SDIS 66.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 18 voix pour,

Approuve le principe de la vente à l'euro symbolique de la partie utile et nécessaire au fonctionnement et au réaménagement du Centre d'Incendie et de Secours de Vinça, établi sur une partie de la parcelle cadastrée section AC n° 20, d'une superficie de 2.850 m², à l'exclusion des portions de parcelles support du pylône Orange, du local NRO Numérique 66 ainsi que tout autre partie non nécessaire au fonctionnement du Centre d'Incendie et de Secours de Vinça.

Ainsi fait et délibéré à Vinça, les jour, mois et an que dessus susvisés.
Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE VINÇA
Pyrénées-Orientales

Raymond RUIZ,

Maire de Vinça.

Les actes de la Commune peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de leur notification ou publication et de leur transmission aux services de l'État. Ils peuvent également être déférés devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les mêmes conditions de délai. A cet effet, Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Signé électroniquement par :
Raymond RUIZ
Date de signature : 08/10/2026
Qualité : Maire